



Rentrée 2018, construire les mobilisations

mercredi 12 septembre 2018, par [Bariaud](#)

ACTUALITÉ

RENTÉE 2018, CONSTRUIRE LES MOBILISATIONS

La rentrée va être le prélude aux pires attaques contre l'idée d'une école plus émancipatrice, égalitaire et protectrice des personnels qui la font vivre au quotidien.

04

La Une N° 106 - 08/07/2018

Ainsi, les professeur-es des écoles et de collège enseignant les mathématiques, le français et l'éducation morale et civique dans les cycles 2, 3 et 4, auront l'immense bonheur de devoir appliquer de nouveaux programmes, parus au bulletin officiel du... 26 juillet !

Il s'agit d'un bel exemple du mépris dans lequel sont tenus personnels et élèves mais qui n'est qu'une entrée en matière. Et la barque s'annonce chargée : réforme de la formation initiale et continue des personnels, début de mise en œuvre de la fusion des académies (annoncée au détour d'une interview en plein mois de juillet !), fermeture des CIO et nouvelle circulaire de mission des professeur-es principaux actant l'alourdissement de leur rôle d'orientation, refonte de la carte de l'éducation prioritaire...

Il convient aussi de rajouter la volonté du gouvernement de s'attaquer aux statuts de la fonction publique et aux salaires des fonctionnaires.

C'est dans ce cadre qu'est prévue la mise en œuvre d'une promesse du candidat Macron. Sur les 3000 euros par an d'augmentation de l'indemnité REP+, seuls 1000 euros seront versés l'an prochain. Une partie des 2000 euros restant devrait être modulable, sous forme de prime collective dépendant de l'acceptation d'un projet d'école ou d'établissement et de l'évaluation de ses résultats.

C'est sans doute un nouveau pas vers le « salaire au mérite » et l'individualisation de la rémunération.



Enfin, 2018-2019 sera l'année de préparation des réformes des lycées généraux et technologiques, de la voie technologique et du baccalauréat.

Pour la première, il ne va pas falloir attendre pour sélectionner les élèves pour l'entrée en classe de seconde et de première - ainsi que les dotations horaires induites par la réforme.

Si la philosophie existe de la réforme ainsi que son but de sélectionner et d'orienter précoisement les élèves vers le supérieur par les choix de spécialités en 1^{re} de seconde, sont connus, l'impact sur les personnels et les disciplines dépendent de ces futures annonces.

Les programmes indiquent, par exemple, si les nouveaux enseignements pluridisciplinaires (enseignement scientifique, Humanités-Littérature-Philosophie...) se feront avec un cadrage national permettant de savoir qui fait quoi ou seront laissés à l'autonomie des établissements.

Quant aux dotations horaires, elles devraient de mieux en mieux mesurer les économies de postes que permet la réforme en maximisant les regroupements d'élèves.

Pour la voie professionnelle, seules les grilles horaires ont été officiellement annoncées. Elles sont drastiquement en baisse, ce qui confirme le mépris du ministère pour les élèves de cette voie.

Pour le reste, comme depuis un an, le ministre compte instaurer des discussions de façade, mais l'essentiel de la philosophie est connue : mixité des parcours et des publics entre élèves sans statut scolaire et apprentis, possibilité de passer sans arrêt d'un statut à l'autre, affaiblissement des contenus d'enseignement général et professionnel, mise en concurrence des LP et des CFA, pénalisation des qualifications avec les blocs de compétences, plan social pour les enseignant-es de gestion-administrative... le tout au service du seul patron.

Ces deux réformes n'en font qu'une avec la loi ORE : trier les élèves, préparer la main d'œuvre que réclame le patronat et abandonner les enfants des classes populaires à un monde sans éducation, premières d'une vision idéologique de l'apprentissage comme seule réponse au chômage.

C'est dès septembre qu'il faudra imposer le rapport de force pour mettre fin à cette vision ultralibérale de l'école.

La rentrée va être le prélude aux pires attaques contre l'idée d'une école plus émancipatrice, égalitaire et protectrice des personnels qui la font vivre au quotidien.

Ainsi, les professeur-es des écoles et de collège enseignant les mathématiques, le français et l'éducation morale et civique dans les cycles 2, 3 et 4, auront l'immense bonheur de devoir appliquer de nouveaux programmes, parus au bulletin officiel du... 26 juillet !

Il s'agit d'un bel exemple du mépris dans lequel sont tenus personnels et élèves mais qui n'est qu'une entrée en matière. Et la barque s'annonce chargée : réforme de la formation initiale et continue des personnels, début de mise en œuvre de la fusion des académies (annoncée au détour d'une interview en plein mois de juillet !), fermeture des CIO et nouvelle circulaire de mission des professeur-es principaux actant l'alourdissement de leur rôle d'orientation, refonte de la carte de l'éducation prioritaire...

Il convient aussi de rajouter la volonté du gouvernement de s'attaquer aux statuts de la fonction publique et aux salaires des fonctionnaires.

C'est dans ce cadre qu'est prévue la mise en œuvre d'une promesse du candidat Macron. Sur les 3000 euros par an d'augmentation de l'indemnité REP+, seuls 1000 euros seront versés l'an prochain. Une partie des 2000 euros restant devrait être modulable, sous forme de prime collective dépendant de l'acceptation d'un projet d'école ou d'établissement et de l'évaluation de ses résultats.

C'est sans doute un nouveau pas vers le « salaire au mérite » et l'individualisation de la rémunération.

Enfin, 2018-2019 sera l'année de préparation des réformes des lycées généraux et technologiques, de la voie technologique et du baccalauréat.

Pour la première, il reste à connaître les nouveaux programmes - prévus pour décembre pour les classes de seconde et de première - ainsi que les dotations horaires induites par la réforme.

Si la philosophie élitiste de la réforme ainsi que son but de sélectionner et d'orienter précocement les élèves vers le supérieur par les choix de spécialités en fin de seconde, sont connus, l'impact sur les personnels et les disciplines dépendent de ces futures annonces.

Les programmes indiqueront, par exemple, si les nouveaux enseignements pluridisciplinaires (enseignement scientifique, Humanités-littérature-philosophie...) se feront avec un cadrage national permettant de savoir qui fait quoi ou seront laissés à l'autonomie des établissements. Quant aux dotations horaires, elles permettront de mieux mesurer les économies de postes que permet la réforme en maximisant les regroupements d'élèves.

Pour la voie professionnelle, seules les grilles horaires ont été officiellement annoncées. Elles sont drastiquement en baisse, ce qui confirme le mépris du ministère pour les élèves de cette voie.

Pour le reste, comme depuis un an, le ministre compte instaurer des discussions de façade, mais l'essentiel de la philosophie est connue : mixité des parcours et des publics entre élèves sous statut scolaire et apprenti·es, possibilité de passer sans arrêt d'un statut à l'autre, affaiblissement des contenus d'enseignement général et professionnel, mise en concurrence des LP et des CFA, parcellisation des qualifications avec les blocs de compétences, plan social pour les enseignant·es de gestion-administration... le tout au service du seul patronat.

Ces deux réformes n'en font qu'une avec la loi ORE : trier les élèves, préparer la main d'œuvre que réclame le patronat et abandonner les enfants des classes populaires à un moins disant éducatif, prisonnier·es d'une vision idéologique de l'apprentissage comme seule réponse au chômage.

C'est dès septembre qu'il faudra imposer le rapport de force pour mettre fin à cette vision ultralibérale de l'École.